

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Conventions de partenariat pour l'organisation de «camps d'adolescents» sur le temps périscolaire 2018

P.J. : 1 projet de délibération

Depuis plusieurs années, la Ville de Nouméa soutient, dans le cadre du développement de sa politique en faveur de la jeunesse des quartiers, les actions conduites par les organisateurs de Centres de Vacances et de Loisirs. A cet égard, la Ville a décidé de faciliter la prise en charge financière de camps d'adolescents dits «camps d'ados» âgés de 12 à 15 ans fréquentant les Maisons Municipales de Quartiers, Espaces Assimilés et suivis par les éducateurs de rue du Service Vie des Quartiers.

Forte de l'expérience conduite avec succès en 2017, la Ville souhaite renforcer la prise en charge de jeunes pendant les vacances scolaires, en formalisant un partenariat avec deux associations organisatrices de centres de vacances et de loisirs, l'Association Calédonienne d'Animation et de Formation (ACAF), et l'Association des Villages de Magenta (ALVM).

Cette mesure a pour objectif principal d'occuper les jeunes pendant les périodes périscolaires et faciliter leur insertion sociale en luttant contre l'oisiveté. Dans le courant du deuxième semestre 2018, sera envisagé en relation avec ces deux formations l'extension de ces mesures aux jeunes âgés de 15-17 ans connus et suivis en particulier des éducateurs de rue.

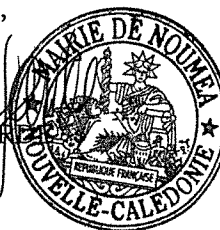
Ces mesures, estimées en année pleine à 8.000.000 F/CFP, s'inscrivent dans la politique générale conduite par la mairie de Nouméa en matière de soutien à l'éducation populaire et au rôle social et éducatif des temps de loisirs organisés pour les enfants et les adolescents en complémentarité avec l'éducation apportée par la famille et l'école.

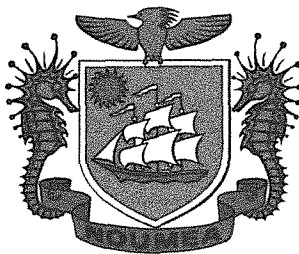
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 31 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 23.07.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Alexandre MACHFUL
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Sonia BACKES
DATE D'AFFICHAGE 25.07.2018	M.	Marc ZEISEL	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Charles ERIC
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Angélo PITO
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dina REY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Mireille LEVY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Hnadriane HNADRIANE
	M.	Mathieu OUANEMA		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Martine LAGNEAU	M.	Marc DESCHAMPS
conseillers en exercice	: 53	Mme	Valérie LAROQUE	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 35	Mme	Janine BAJON	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants	: 50	M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
(15 procurations)		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
		M.	Christophe DELESSERT	M.	Jean-Claude BRIAULT
		Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Charlène SOERIP	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature de conventions de partenariat pour l'organisation de «camps d'adolescents» sur le temps périscolaire 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 31 JUL. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/127 du 4 juillet 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de l'Action Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 13 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'Association Calédonienne d'Animation et de Formation (ACAF) et l'Association Les Villages de Magenta (ALVM), les conventions correspondantes définissant les modalités de partenariat pour l'organisation de camps d'adolescents.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux intéressés.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 AOUT 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 31 JUL. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

- 2 AOUT 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	2
D.P.V. (S.V.Q.)	-	2
A.C.A.F.	-	1
A.L.V.M.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 AOUT 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 13 AOUT 2018
et ~~publié~~ publié le - 3 AOUT 2018
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances